

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1222

présenté par

Mme Ramassamy, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Masson, M. Kamardine,
Mme Louwagie, M. Abad, M. Viala, M. Brun et Mme Dalloz

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	300 000
Conditions de vie outre-mer	300 000	0
TOTAUX	300 000	300 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Face aux surcoûts caractérisant les déplacements des sportifs ultramarins pour les besoins de leur entraînement et des compétitions, il convient d'augmenter les crédits à la continuité territoriale destinés à alimenter le Fonds d'Echanges à But Educatif, Culturel et Sportif (FEBECS).

Ainsi, cet amendement vise à transférer 300 000 euros de l'action 01 « Soutien aux entreprises » du programme 138 « Emploi outre-mer » vers l'action 04 « Sanitaire, social, culture, jeunesse et sports » du programme 123 « Conditions de vie outre-mer ».